



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires**

Affaire suivie par :  
**Marie-Brigitte HOCHET**  
Chargée de mission Chasse et Faune Sauvage  
Tél : 05 55 61 20 29  
Courriel : mariebrigitte.hochet@creuse.gouv.fr

Guéret, le 25 mai 2023

**Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique concernant le projet d'arrêté relatif au classement du pigeon ramier en espèce susceptible d'occasionner des dégâts pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Creuse**

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'arrêté relatif au classement du pigeon ramier en espèce susceptible d'occasionner des dégâts pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Creuse a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Ainsi, le projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 26 avril 2023 au 16 mai 2023.

Le projet d'arrêté a fait l'objet de 37 avis favorables durant cette période de consultation du public.

**Proposition de décision : maintien de l'arrêté tel qu'il a été soumis à la consultation du public.**

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État sous la rubrique : Accueil > Actions de l'État > Environnement > Chasse > Campagne de chasse 2023-2024.

*n/* Le Directeur départemental des territoires,



Pierre SCHWARTZ